



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise - BUEMI Lysiane - DELHAU Francette -
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille - VILAIN Gérard - RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal - POULAIN Rémi - HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic

Absents : Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	12
Présents	12	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	12	Abstentions	0

Date de convocation et d'Affichage :
03/11/2022

Délibération n°2022-04-01

OBJET

Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code Général de la Fonction Publique et son article L2121-15, concernant la désignation du secrétaire de séance,

Sur proposition de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

NOMME Mr VANDEPUTTE Camille comme secrétaire de séance.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise - BUEMI Lysiane - DELHAU Francette -
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille - VILAIN Gérard - RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal - POULAIN Rémi - HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic

Absents : Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	12
Présents	12	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	12	Abstentions	0

Date de convocation et d'Affichage :
03/11/2022

Délibération n°2022-04-02

OBJET
Approbation du Compte Rendu de la réunion
Du 25/07/2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le compte-rendu de la réunion du 25/07/2022 qui leur a été fourni avec la convocation de la réunion de ce jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix Pour, d'approuver le compte-rendu de la réunion du 25/07/2022.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise – BUEMI Lysiane – DELHAU Francette –
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic –

Absents : Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	12
Présents	12	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	12	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :

03/11/2022

Délibération n°2022-04-03

OBJET

**Changement définitif du lieu de réunion des Conseils
Municipaux**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L2121-7 du CGCT « Le Conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité e de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

Compte tenu des possibilités qu'offre, en matière d'espace et d'accessibilité, la salle des fêtes de la commune de Mastaing, il convient d'envisager de définir cette salle comme lieu habituel des conseils.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- DECIDE que sera défini de manière définitive la salle des fêtes de la commune de Mastaing, rue Jean Jaurès, comme lieu habituel des conseils.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;

Le Maire,

Ludovic AIGUIER.





DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Étaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise – BUEMI Lysiane – DELHAU Francette –
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic –

Absents : Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	12
Présents	12	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	12	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :
03/11/2022

Délibération n°2022-04-04

**OBJET
DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de prévoir une décision modificative de crédits sur le budget de l’exercice 2022.

En effet, suite à un contrôle comptable, il s’avère que l’imputation du titre 113/2020 est incorrecte. Afin de corriger la situation une décision modificative est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de procéder à la décision modificative de crédits suivante, sur le budget de l’exercice 2022 :

CREDITS A OUVRIR				
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Objet	Montant
	041	1321	Subvention d'équipements non transférables - Etat et établissements nationaux	37 340.95
TOTAL				37 340.95
CREDITS A REDUIRE				
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Objet	Montant
	041	1331	Fonds affectés à l'équipement transférables - DETR	37 340.95
TOTAL				37 340.95

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Étaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise - BUEMI Lysiane - DELHAU Francette -
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille - VILAIN Gérard - RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal - POULAIN Rémi - HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic -

Absents : Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	12
Présents	12	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	12	Abstentions	0

Date de convocation et d'Affichage :
03/11/2022

Délibération n°2022-04-05

OBJET
Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il indique que le montant des titres à admettre s'élève à 27,22€. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en demeure de toutes les voies d'exécution,

Les recettes sur l'exercice 2020 à admettre en non-valeur concernent :

N° de pièce	Objet	Non-valeur
T68-2020	Restauration scolaire	27,20 €
T162-2020	Trop perçu sur indemnités mai 2020	0,02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 27,22 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°4740986231 dressée par le comptable public.

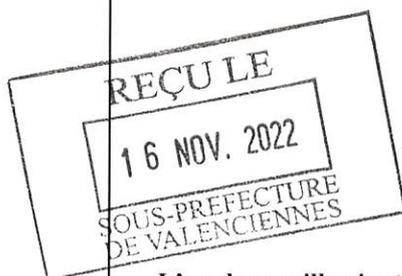
INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Étaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise – BUEMI Lysiane – DELHAU Francette –
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés avant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic –

Absents : Mme COUSIN Cécile - Mr MOTTE Mickaël -

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	12
Présents	12	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	12	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :
03/11/2022

Délibération n°2022-04-06

OBJET
LOTISSEMENT COMMUNAL N°1
DISSOLUTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Budget Lotissement Communal n°1 est inactif depuis plusieurs années et que toutes les opérations afférentes à celui-ci ont été réalisées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prononcer la dissolution du Budget du Lotissement Communal n°1
- D'autoriser le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la Commune

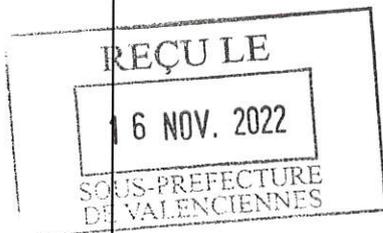
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PRONONCE** la dissolution du Budget du Lotissement Communal n°1
- **AUTORISE** le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la Commune.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER





DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise –BUEMI Lysiane – COUSIN Cécile DELHAU Francette
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic –

Absents : Mr MOTTE Mickaël

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	13
Présents	13	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	13	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :
03/11/2022

Délibération n°2022-04-07

OBJET
Renouvellement CONVENTION DE PARTENARIAT
EPADH DRONSART « LES P’TITS LOUPS FILOUS »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le renouvellement de la convention de partenariat.

Cette convention prend effet du 01/01/2023 au 31/12/2026.

Monsieur le Maire demande également à l’assemblée de définir le nombre de places à retenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- **AUTORISE** la signature de cette convention,
- **DECIDE** de retenir 3 places pour la Commune de Mastaing.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

REÇU LE

16 NOV. 2022

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise – BUEMI Lysiane – COUSIN Cécile DELHAU Francette
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic –

Absents : Mr MOTTE Mickaël

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	13
Présents	13	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	13	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :

03/11/2022

Délibération n°2022-04-08

OBJET

**CONTRAT D’APPRENTISSAGE
« Certificat de Spécialisation »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au contrat d’apprentissage précédemment acté par délibération n°2022-03-06 en date du 25 juillet 2022, l’apprenti décide de changer de diplôme.

Il y a lieu de définir le nouveau titre préparé.

Un avenant à la convention sera conclu à compter du 14/11/2022 au 02/08/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité,

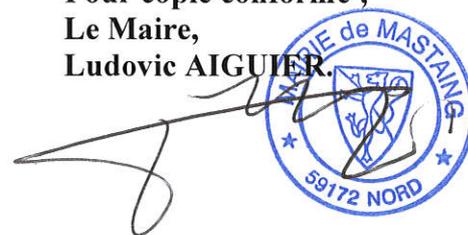
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer l’avenant de la convention conformément au tableau suivant.

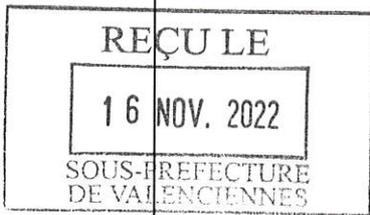
Service d’accueil de l’apprenti	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé par l’apprenti	Durée de la formation
Technique	1	Certificat de Spécialisation « Constructions Paysagères »	1 an

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER





DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise –BUEMI Lysiane – COUSIN Cécile DELHAU Francette
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic –

Absents : Mr MOTTE Mickaël

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	13
Présents	13	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	13	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :
03/11/2022

Délibération n°2022-04-09

OBJET
Contrat Enfance Jeunesse
Intégration de Communes

Cette année, trois nouvelles communes vont intégrer le CEJ pivot : les communes de Haspres, Avesnes-le-Sec et Wallers. Afin de poursuivre le financement de nos actions pour la période 2020-2022 et dans l'attente de la signature de l'accord cadre de la future Convention Territoriale Globale au niveau de la CAPH, il est nécessaire pour toutes les communes signataires de ce CEJ pivot de prendre une délibération autorisant l'intégration par avenant des communes de Haspres, Avesnes le Sec et Wallers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

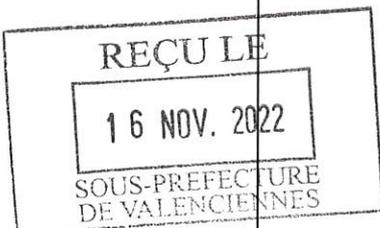
- **AUTORISE** l'intégration par avenant des communes de Haspres, Avesnes-le-Sec et Wallers au CEJ pivot de Lourches prenant fin au 31/12/2022.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Étaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise –BUEMI Lysiane – COUSIN Cécile DELHAU Francette
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic –

Absents : Mr MOTTE Mickaël

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	13
Présents	13	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	13	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :
03/11/2022

Délibération n°2022-04-10

**OBJET
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d’encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d’enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d’intervention par l’élaboration d’un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d’interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l’émergence d’une démarche projet à l’échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l’engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Maire, à signer les conventions d’objectifs et de financement ainsi que la Convention Territoriale Globale. Effet du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
COMMUNE DE MASTAING

REÇU LE

16 NOV. 2022

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 Novembre 2022

REUNION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Ludovic AIGUIER, Maire

Etaient présents :

Mmes BETRENCOURT Marie-Elise –BUEMI Lysiane – COUSIN Cécile DELHAU Francette
Mrs AIGUIER Ludovic - VANDEPUTTE Camille – VILAIN Gérard – RAIS Philippe - BOUGAMONT
Pascal – POULAIN Rémi – HUART Christophe - THEBAUT Denis

Excusés ayant donné pouvoir : Mr DELCAMBRE Jean-Charles à Mr AIGUIER Ludovic –

Absents : Mr MOTTE Mickaël

A été nommé secrétaire : Mr VANDEPUTTE Camille

MEMBRES		Vote	Voix
En exercice	14	Pour	13
Présents	13	Contre	0
Votants (dont pouvoirs)	13	Abstentions	0

Date de convocation et d’Affichage :

03/11/2022

Délibération n°2022-04-11

OBJET
TRAVAUX DE RESTAURATION DU CALVAIRE
Dépôt du dossier de demande de subvention
Auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2022-01-08 en date du 30 Mars 2022 l'autorisant à déposer auprès du Conseil Régional un dossier de demande de subvention relatif au projet de Restauration du Calvaire.

A ce jour, il y a lieu de déposer de nouveau ce dossier de demande de subvention.

Pour rappel :

Montant total estimé : 53 379,17€ HT

SUIVANT DEVIS DE :

- **Sté D.T.R** 35 766,61 € HT
Réfection
- **Les Forges du Hainaut**
Portail et grilles de clôture en fer forgé 6 068,61 € HT
Double-portillon et garde-corps en fer forgé 4 684,81 € HT
- **Mathilde CHAMPDAVOINE**
Conservation-restauration de sculptures 6 859,14 € HT **Option 2**

Mr le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et de signer les conventions ainsi que tous documents nécessaires.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour copie conforme ;
Le Maire,
Ludovic AIGUIER**

